Responsabilité civile privée

www.elvia.ch

Liste des prestations Responsabilité civile privée

Septembre 2015 EL0006F

Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Somme d'assurance			
	0	CHF 3 mio	CHF 5 mio/CHF 10 mio
Généralités			
› Personne privée			
› Chef de famille			
 Dans l'assurance pour plusieurs personnes: toutes les personnes vivant en ménage commun avec le preneur d'assurance 			
> Enfants incapable de discernement (aussi sans violation de l'obl. de diligence)		jusqu'à CHF 200 000.–	
› Tenue du ménage			
> Employeur privé (pour dommages causés par des employés de maison)			
› Locataire de bâtiments et locaux			rabais pour proprié- taires de bâtiments
› Dommages aux objets confiés et loués			
 Pendant les services non professionnels militaire, de protection civile et des sapeurs-pompiers 			
> Utilisateur véhicules de tiers – VT/VL/motocycles (comme passager)			
 Utilisateur véhicules de tiers – VT/VL/motocycles (comme conducteur) 		dommages au véhicule jusqu'à CHF 100 000.–	possibilité d'exclusion
 Couverture «Majorque» Véhicule de location dans un pays européen jusqu'à un mois au maximum 		différence entre la SA locale possible et l'assurance minimale légale en Suisse	
› Activité lucrative accessoire indépendante		jusqu'à CHF 10 000.— de revenu lucratif accessoire par année	
› Renonciation au recours en cas de faute grave	0		
› «Hole-in-one» pour joueurs de golf	0	jusqu'à CHF 3000.–	
Renonciation à la déduction pour acte de complaisance		jusqu'à CHF 5000.–	



Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Loisirs			
› Sports et autres activités de loisirs			
› Détenteur et/ou utilisateur de cycles et de cyclomoteurs		couverture subsidiaire à l'assurance prescrite par la loi	
 Dommages matériels lors de la pratique d'un sport ou d'un jeu (également sans responsabilité civile légale) 		jusqu'à CHF 2000.–	
› Dommages aux bateaux à rames de loisirs confiés		sans participation à des courses	
Animaux			
› Détenteur d'animaux		animaux domestiques courants	
› Dommages aux animaux domestiques (aussi sans RC légale)		jusqu'à CHF 2000.–	
Propriétaire			
› Immeuble ou bien-fonds en propriété		immeuble privé à 3 logements max. et habité par le propriétaire et/ou mobile home installé à demeure	
> Terrains non bâtis		jusqu'à 10 000 m ²	
› Maître de l'ouvrage		la somme de construction totale ne dépasse pas CHF 100 000.–	
› Dommages à l'environnement			
Variantes de franchises			
› Dommages aux objets loués et confiés et autres dommages matériels	0	CHF 200.—	Réduction, exclusion, augmentation jusqu'à CHF 5000.–
 Dommages matériels aux véhicules de tiers (VT/VL/motocycles) utilisés (comme conducteur) 		10%, au min. CHF 500.–, au max. CHF 5000.–	